

CONSEIL D'ADMINISTRATION HOCKEY QUÉBEC RÉGION MONTRÉAL

Élections 2024

Assemblée générale extraordinaire

Mise en contexte

Bris de confiance de la Ville de Montréal envers le conseil d'administration de HQRM en raison de **manquements**, de **contraventions**, de **déficiences** et de **carences jugés graves et inacceptables**, tant au niveau du respect des termes et conditions stipulées dans la convention de contribution que de sa gestion

Dans l'absence de changement dans la gouvernance de HQRM, la Direction des sports de la Ville de Montréal présentera aux instances décisionnelles de la Ville leur **recommandation pour la résiliation de la Convention de contribution de la Ville de Montréal** (27 octobre 2024) :

- **Gratuité des glaces (5 000 heures)**
- **Tarifs préférentiels pour l'utilisation des plateaux**
- **Contribution financière de 234 000 \$**

Impact important sur les coûts de la pratique du hockey pour nos jeunes et leurs familles et **sur la capacité de la corporation** d'offrir l'ensemble de ses services et activités pour les joueurs et joueuses, les entraîneurs, les officiels et les employés.

Une saine collaboration avec la Ville de Montréal est essentielle pour la pratique du hockey sur le territoire de HQRM.

Selon les règlements 3.5.2 et 3.6.1, une assemblée générales extraordinaire a été convoquée le mercredi 25 septembre prochain afin d'élire de **nouveaux administrateurs avec des compétences variées** et qui auront entre autres la **responsabilité d'assainir nos règles de gouvernance** en lien avec les meilleures pratiques, **d'assurer une gestion efficace, responsable et transparente des fonds qui sont confiés à la corporation**, de **veiller au bon fonctionnement des opérations par ses employés et bénévoles**, afin de rencontrer les conditions telles que stipulé dans la Convention et rétablir la confiance de la Ville envers HQRM.

Rôle du conseil d'administration

1

Décider des orientations stratégiques

2

Définir son plan stratégique en partenariat avec la direction

3

Embaucher et évaluer le rendement de la direction générale

4

Mettre en place et approuver des politiques de fonctionnement

5

Approuver les programmes et budgets

6

S'assurer du bon fonctionnement des processus

7

Représentation auprès de son milieu

8

Assurer un arrimage avec l'ensemble des instances de gouvernance de Hockey Québec

9

Faire preuve d'intégrité et agir de manière exemplaire en matière d'éthique

10

Être à l'écoute des membres et placer leurs intérêts au cœur des décisions prises

Rôle des administrateurs

- Assumer ses responsabilités et faire preuve d'un grand engagement
- Présider ou siéger minimalement sur un comité
- Participer, poser des questions et adopter une posture indépendante, mais solidaire
- Représenter l'organisation dans la communauté
- Soutenir le cadre de gouvernance de Hockey Québec et des régions
- Respecter le rôle de la présidence du conseil d'administration

Indépendance

**Capacité à
poser de bonnes
questions**

**Maîtrise des
dossiers**

**Pensée
stratégique**

**Capacité de
rallier**

Rôle de la présidence du conseil

- Animer les réunions du CA efficacement
- Voir à ce que le CA assume ses responsabilités et exerce ses pouvoirs
- Veiller à ce que le CA demeure dans son cadre d'intervention (gardien de la gouvernance)
- Évaluer et assurer la performance et la participation des membres du CA pour l'organisation
- Représenter l'organisation dans la communauté
- Agir en partenariat et être en communication régulière avec la direction
- Prôner par l'exemple en matière de gouvernance dans le contexte de Hockey Québec et des régions

**Dégager la
cohésion du
groupe**

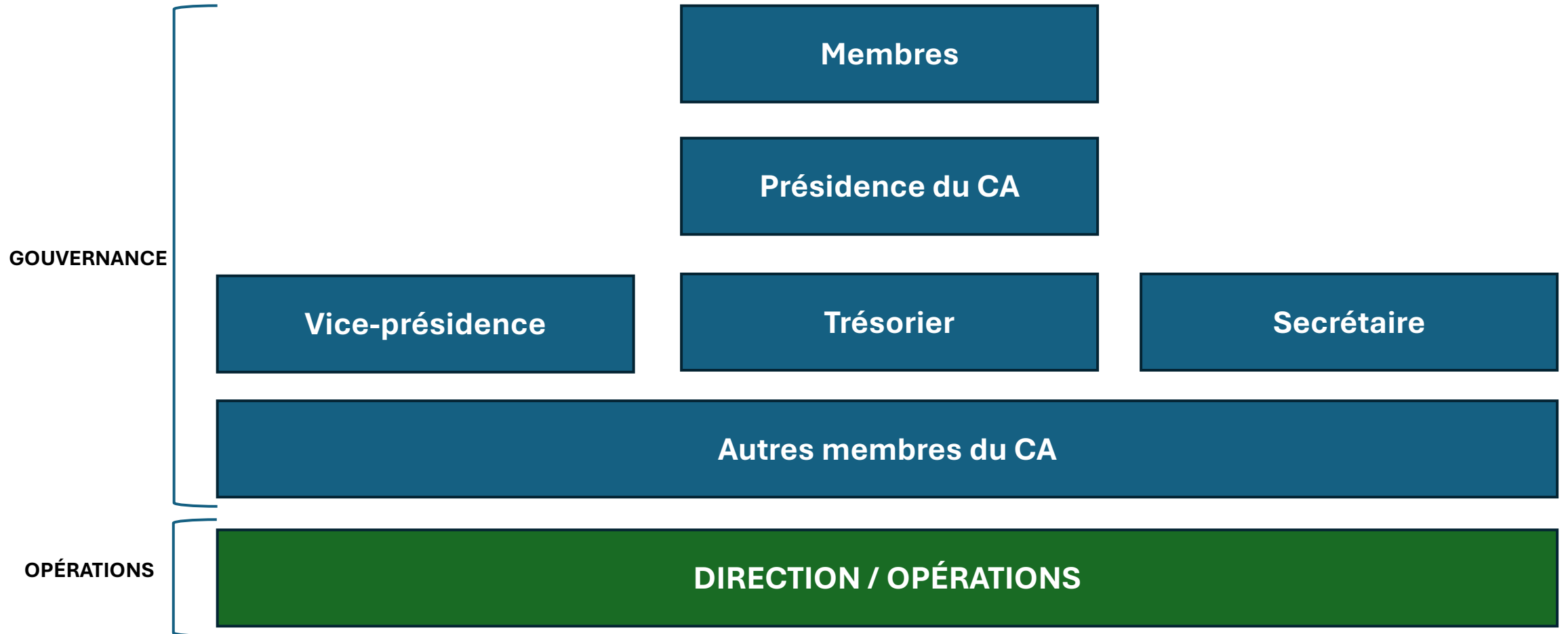
**Inspirer la
confiance**

**Amener les
membres à être
solidaires**

**Capacité de
rallier**

**Complicité avec
la direction
générale**

Structure attendue en saine gouvernance



Vice-président, secrétaire, trésorier

- **VICE-PRÉSIDENT**

- En l'absence du président du conseil ou en cas d'incapacité d'agir, le vice-président nommé par le conseil pour le remplacer en ces circonstances préside les assemblées du conseil d'administration.
- Le vice-président exerce toutes les tâches qui sont prévues aux règlements généraux ou qui lui sont dévolues de temps à autres par le Conseil d'administration.

- **SECRÉTAIRE**

- Le secrétaire est responsable de la confection et de la garde des procès-verbaux des assemblées des membres et du Conseil d'administration. Il doit de plus exercer les autres tâches et fonctions qui lui sont dévolues de temps à autres par le Conseil d'administration.

- **TRÉSORIER**

- Le trésorier est responsable de la tenue des livres et registres de comptabilité de la corporation. De plus, il exerce les autres tâches et fonctions qui lui sont dévolues de temps à autres par le Conseil d'administration.

Assemblée générale extraordinaire

25 septembre 2024

- **Postes à combler**
 - **Cinq (5) postes d'administrateurs.trices élu.e.s**
 - IMPORTANT : les nominations aux fonctions de président.e, vice-président.e, secrétaire et trésorier.e **sont déterminées par les administrateurs siégeant au conseil.**
- **Durée de mandat**
 - Recommandation d'un **mandat exceptionnel de moins d'un (1) an**, soit jusqu'à la tenue de la prochaine AGA de la Corporation. Tous les postes seront à nouveau en élection.
- **Rémunération**
 - **La fonction d'administrateur et de dirigeant est sans rémunération.** Toutefois, les administrateurs et dirigeants peuvent être remboursés de leurs dépenses selon les politiques déterminées de temps à autre par le Conseil d'administration de la Corporation

Objectifs principaux du mandat du Conseil

Septembre 2024 @ mai/juin 2025

1

Rétablir le lien de confiance avec la Ville de Montréal et travailler au renouvellement de la Convention de soutien pour les glaces et le financement;

2

Refonte des règlements généraux de la Corporation

3

Révision de la situation financière de la Corporation et assurer la saine gestion des fonds confiés

4

Révision de la structure opérationnelle et embauche d'un.e directeur.trice général.e

5

Recrutement et intégration de deux (2) administrateurs cooptés

Critères d'éligibilité

Être âgé de 18 ans et plus;

Ne pas être en faillite, sous tutelle ou curatelle, ou en cession de biens;

Ne pas avoir de lien d'affaires, ni être membre du personnel ou avoir un intérêt dans une personne morale disposant d'une entente de biens ou services avec Hockey Québec Région Montréal, ou avec un Membre collectif ou affilié de la corporation;

Ne pas avoir d'interdiction au sens du Code civil et du Code criminel;

Soumettre un formulaire de mise en candidature selon les modalités définies par le comité d'accompagnement en gouvernance.

Candidatures recherchées

- Être à l'aise à fournir **des points de vue objectifs et indépendants** en utilisant son **bon jugement** et une **perspective globale**.
- Démontrer du **leadership**, tout en étant un.e bon.ne communicateur.trice avec une **capacité d'écouter**, de **remettre en question** et de **mettre en doute d'une manière constructive et respectueuse**.
- Démontrer un **engagement** envers les valeurs, la mission et le mandat de HQRM et envers **l'atteinte des objectifs** de la corporation.
- Avoir un intérêt sincère à contribuer et à assumer les responsabilités du conseil d'administration au moyen des **principes de la gouvernance par politiques**, y compris par la supervision de l'élaboration de politiques, des processus financiers et de la gestion du risque.
- Dans la situation actuelle, les candidatures de personnes ayant l'une ou plusieurs des compétences suivantes sont sollicitées et recherchées :
 - **Comptabilité / Finances**
 - **Droit / Domaine juridique**
 - **Administration / Développement des affaires**
 - **Gestion organisationnelle / Gestion des talents**
 - **Communication / Relations publiques**
 - **Gouvernance**

Dates importantes

19 septembre

- Envoi du formulaire de mise en candidature aux délégués et membres des AHM
- Publication sur les plateformes des AHM pour encourager le dépôt de candidatures

23 septembre, 12h59

- **Échéance pour la réception des formulaires de mise en candidature**
- Les formulaires devront être transmis par courriel aux deux (2) représentants des AHM au Comité d'accompagnement en gouvernance

24 septembre

- Envoi des fiches de candidatures aux délégués des AHM

25 septembre, 19h30

- **Assemblée générale extraordinaire** à la Maison du loisir et du sport (7665, boul. Lacordaire, Montréal – salle St-Laurent-Rapides / Salle 271)

Assemblée générale extraordinaire

25 septembre 2024, 19h30

1. Ordre du jour
2. Ouverture de l'Assemblée
3. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée
4. Appel des membres
5. Constatation de la régularité de l'avis de convocation et vérification du quorum
6. Lecture et adoption de l'ordre du jour
7. Demande d'élection des membres de HQRM
8. Présentation des candidats
9. Nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire et d'un scrutateur
10. Élection des administrateurs de HQRM
11. Levée de l'Assemblée

Questions?